

Déchets ménagers à Saint-Bris : une « expérimentation » imposée, coûteuse et trompeuse

Pour un service public clair, équitable et réellement concerté

La collecte des ordures ménagères relève en premier lieu de la compétence communautaire. Mais cela ne dispense pas un maire de ses responsabilités : agir dans la clarté, informer, expliquer, défendre les intérêts des habitants, et refuser les méthodes brutales ou opaques.

Or, la Communauté de l'Auxerrois prépare une « **stratégie déchets** » visant à généraliser les **points d'apport volontaire (PAV)** à l'échelle du territoire, **sans que les habitants ni les élus municipaux ne soient réellement associés à la réflexion**, ni informés de manière transparente **des coûts, des impacts, des contraintes et des alternatives possibles**.

C'est précisément pour dénoncer cette méthode, alerter sur les effets concrets du dispositif, et proposer une approche plus respectueuse des usagers et de l'environnement, qu'un **collectif d'Auxerre et de Saint-Bris** s'est constitué.

1 Un fossé entre les préoccupations du maire et la réalité vécue par les habitants

À Saint-Bris, la situation est désormais très claire : **les discours officiels et l'expérience quotidienne de nombreux habitants divergent**.

Sur le terrain, les PAV ne sont pas une simple « modernisation » du service : ils créent des contraintes nouvelles, déplacent la charge sur l'utilisateur, et aggravent certaines inégalités (mobilité, âge, handicap, isolement). Les habitants le constatent au quotidien : ce qui est présenté comme un progrès s'apparente, dans les faits, à **moins de service pour plus de contraintes**.

2 Une « expérimentation » imposée, mal conçue, et conduite sans concertation

Août 2023 : retrait brutal des bacs domestiques et démarrage précipité

Depuis **août 2023**, une partie des habitants de Saint-Bris subit une prétendue « expérimentation » de collecte des déchets en PAV. Dans

quelques rues du centre-bourg, les bacs individuels ont été retirés **du jour au lendemain**, sans débat au conseil municipal, sans délibération claire, et sans information sérieuse.

Le prétexte invoqué était double :

Des difficultés de circulation dues à des travaux (rue Basse) et une présence jugée excessive de bacs domestiques dans les rues

Mais cette justification ne résiste pas à l'examen. **Le ramassage en porte-à-porte est assuré depuis plus de cinquante ans dans ces rues**, avec des véhicules de collecte « normaux ». Présenter l'impossibilité de passage comme une évidence relève, au mieux, de la facilité ; au pire, d'un **mensonge** destiné à justifier une décision déjà prise.

Une durée annoncée, puis des prolongations implicites

Cette « expérimentation », limitée à quelques rues, devait en principe s'arrêter en **juin 2024**. Elle a au contraire été prolongée, puis utilisée comme levier pour préparer une extension, sans bilan sérieux ni débat public.

20 juin 2024 : une pseudo-concertation qui tourne au fiasco

Une réunion dite « de concertation » a été organisée le **20 juin 2024** à la salle des fêtes, par l'agglomération. Mais **sans ordre du jour**, sans présentation structurée, sans explication des objectifs, ni restitution des résultats. La réunion n'a pas permis un échange informé : elle a été vécue par de nombreux habitants comme un **fiasco**, car l'essentiel manquait : données, méthode, transparence.

3 2025 : une extension au village entier... avant même le bilan

En **2025**, une nouvelle « expérimentation », cette fois à l'échelle de l'ensemble du village, a été organisée, à la demande du maire lors d'une réunion de l'agglomération. Mais là encore, le terme « expérimentation » est trompeur : **le déploiement des PAV a commencé avant même le bilan de la première phase.**

Or, expérimenter signifie tester, mesurer, comparer, et corriger avant de généraliser. Une expérimentation digne de ce nom suppose :

- . un cahier des charges (objectifs clairs et publics) ; des indicateurs mesurables (qualité de tri, taux d'erreurs, nuisances, satisfaction, coûts) ;
- . un calendrier ;
- . des critères d'évaluation ;
- . une comparaison avant/après ;
- . l'examen de scénarios alternatifs ;
- . et une restitution publique.

Rien de tout cela n'a été fait. La méthode employée relève d'une démarche empirique et superficielle, qui vise surtout à **habiller une décision imposée** et à la faire accepter après coup.

4 Des conséquences concrètes : inégalités, non-sens écologique, atteinte à la qualité de vie

L'impossibilité matérielle pour une partie des habitants

Devoir porter ses sacs d'ordures jusqu'au PAV n'est pas un simple « changement d'habitude ». Pour de nombreuses personnes **âgées**, **handicapées**, à mobilité réduite, ou **sans véhicule**, c'est une difficulté majeure — parfois une impossibilité.

On répond parfois que « des solidarités peuvent s'organiser ». Oui, parfois. Mais un service public n'a pas vocation à reposer sur la débrouille, la chance d'avoir des proches, ou la bonne volonté du voisinage. Cela revient à institutionnaliser une inégalité : ceux qui peuvent se déplacer auront un service acceptable ; les autres subiront.

Le recours à la voiture : un non-sens écologique et social

Dans les faits, certains habitants utilisent leur voiture pour transporter les sacs jusqu'au PAV. Ce n'est ni vertueux pour l'environnement, ni économique, ni hygiénique, ni socialement acceptable.

Déplacer des centaines de petits trajets individuels vers des points fixes, pour remplacer une collecte mutualisée, est un **non-sens écologique** et une régression en matière d'organisation collective.

Nuisances et cadre de vie

La diminution de la fréquence de collecte (tous les 15 jours dans certaines zones) aggrave des nuisances: odeurs, dépôts, encombrement* , perception d'un village moins soigné. Les PAV peuvent rapidement concentrer des incivilités, si la fréquence, la maintenance et la pédagogie ne suivent pas.

5 Un enjeu financier opaque : investissements massifs, risque de hausse pour moins de service

Les habitants demandent des réponses simples et chiffrées :

- . Quelles projections économiques comparatives existent entre l'ancien système et le nouveau ?
- . Quel sera l'impact sur la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** pour un foyer ?
- . Quels coûts de maintenance, de remplacement, de surveillance, et d'aménagement sont intégrés ?

Un premier plan d'actions proposé par le bureau d'études engage déjà la collectivité sur un investissement de **22,1 millions d'euros**, sans certitude d'atteindre les objectifs annoncés. À cela s'ajoutent des dépenses spécifiques : par exemple, les caméras de vidéosurveillance sont estimées à **175 000 € pour 7 communes**, et **725 000 € pour 29 communes**, sur la base d'une caméra par commune (estimation jugée insuffisante par le collectif, qui évalue plus largement le dispositif global entre **40 et 60 millions d'euros** selon les choix des équipements (coûts globaux PAV, déchetteries, etc.).

Plus grave encore : il est avancé que cette « expérimentation », qui ne concerne qu'environ **10 % des habitants**, aurait déjà coûté **4 millions d'euros d'investissement**. À titre de comparaison, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères rapporterait **9,5 millions d'euros** à la collectivité. Qu'advient-il lorsque les **29 communes** devront être équipées ?

Enfin, un autre mensonge apparaît : **prétendre à une diminution des coûts** sans étude globale, complète, et accessible. Les habitants ont droit à la transparence budgétaire.

6 Une mobilisation ignorée malgré des démarches répétées

Malgré les alertes, les pétitions, les courriers et plusieurs actions du collectif (affiches, réunions publiques, manifestations à Auxerre), la mobilisation a été largement ignorée.

Deux enquêtes par questionnaire ont été réalisées à Saint-Bris, avec un retour significatif, et environ **160 pétitions signées**. Des habitants sont allés rencontrer leurs maires, notamment à Auxerre, Venoy et Saint-Bris.

Face à cette contestation, le président de la CAA semble chercher une sortie politique en proposant une expérimentation prolongée en **2025**, puis en **2026**, après les élections, dans les **7 communes volontaires**. Mais cette fuite en avant ne répond pas au problème central : **un dispositif déployé avant toute évaluation sérieuse et une stratégie avancée sans consentement éclairé**.

7 Ce que nous demandons : un service public digne, efficace et réellement concerté

Mettre fin à l'expérimentation trompeuse et au passage en force

Stop à l'expérimentation inutile, coûteuse et trompeuse des PAV, et à sa généralisation à l'échelle de la Communauté de l'Auxerrois.

Maintenir la collecte en porte-à-porte comme base du service

Le porte-à-porte doit rester la référence, notamment pour :

- . les ordures ménagères résiduelles
- . les personnes âgées, handicapées ou isolées,
- . les zones où le passage est possible (et il l'a été pendant des décennies).

Adapter les moyens techniques aux réalités locales

Adapter les camions et l'organisation de collecte aux contraintes des rues historiques — plutôt que d'exiger des habitants qu'ils s'adaptent à une technique imposée.

Ajuster la fréquence de collecte aux besoins réels

Revenir à une collecte hebdomadaire dans les zones sensibles, afin de limiter nuisances visuelles et olfactives, et prévenir les dépôts.

Renforcer l'information et les consignes de tri

Concevoir des consignes claires et une pédagogie efficace pour éviter les erreurs de tri et améliorer les résultats sans dégrader le service.

Refuser l'équation : plus de taxes pour moins de service

Pas d'augmentation des taxes pour une baisse de qualité du service rendu. Les habitants ont droit à un service public cohérent : transparent, évalué, et conçu pour tous.

Conclusion

À Saint-Bris, les PAV ne sont pas contestés par principe, mais parce qu'ils ont été introduits **sans méthode, sans transparence, et au détriment de la qualité de vie et de l'équité**. Les investissements déjà engagés (bacs semi-enterrés, caméras (?), systèmes d'ouverture, contraintes d'enfouissement, risques de circulation, aléas liés aux réseaux enterrés et à la proximité d'un monument historique et d'éventuels vestiges archéologiques) renforcent l'exigence de clarté : on ne peut pas engager des dépenses lourdes sans débat public sérieux.

Nous demandons donc un changement de cap : **non aux PAV imposés**, oui à un service public réfléchi, accessible, et respectueux des habitants.

*voir extrait du Compte-rendu du Conseil municipal de Saint-Bris du 16 décembre 2025 !

“Les points d’apport Grisy et Porte de Saint-Prix seront repris, par la communauté d’agglomération de l’auxerrois, pour fluidifier et sécuriser les flux.”

Retour de bâton: on va démolir ... cherchez l'erreur !

Collectif de Saint-Bris 22 01 2026

